

13.06.2019 - 11:00 Uhr

Grève nationale des femmes / La pauvreté frappe principalement les femmes*Luzern (ots) -*

En Suisse, les inégalités entre les genres sont l'un des facteurs de la pauvreté. Il est vraiment temps d'établir des règles contraignantes en matière d'égalité de salaires et de meilleures possibilités d'harmoniser la vie familiale et professionnelle ainsi que la formation continue. Caritas Suisse s'engage dans ce sens.

Bien que l'égalité en Suisse soit inscrite dans la loi depuis 1981, les femmes restent désavantagées. Sur quelque 616 000 personnes pauvres en Suisse, 350 000 sont des femmes. Le taux de pauvreté des femmes, de 8,5%, est nettement plus élevé que celui des hommes qui est de 6,5%.

Les raisons en sont multiples. Les salaires moins élevés des femmes sont notamment en cause. Après la naissance d'un enfant, les couples choisissent donc souvent que la femme s'engage à la maison dans le travail non rémunéré des soins à l'enfant. Si une séparation ou un divorce survient, ces femmes ont beaucoup de peine à retrouver une activité rémunérée. Résultat : en Suisse, une mère seule sur quatre dépend de l'aide sociale.

Sans règles contraignantes, la pauvreté restera essentiellement féminine.

L'évolution actuelle ne permet pas d'espérer une amélioration de la situation. En matière d'égalité salariale, la Suisse n'a fait aucun progrès en 2018. Bien au contraire: depuis peu, la différence de salaire entre femmes et hommes s'est même accentuée. Les femmes gagnent près de 20 % de moins que les hommes. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'une grande partie du travail des soins est encore effectuée par des femmes aujourd'hui. Ni que le risque de pauvreté menace en première ligne les femmes.

Le couplage de la sécurité sociale et du travail rémunéré aggrave encore cette pauvreté des femmes. Les bas salaires, le travail à temps partiel et les interruptions de carrière, plus fréquents chez les femmes, engendrent aussi une pauvreté plus marquée au troisième âge. Leur pension de retraite des premier et deuxième piliers est inférieure de 37% à celle des hommes.

Les mesures volontaires ne suffisent pas à établir un salaire égal pour un travail égal. Il faut des règles contraignantes. Par ailleurs, il y a lieu d'améliorer les mesures permettant de concilier vie familiale, professionnelle et formations continues. Cela implique que les hommes puissent prendre leur part de travaux bénévoles. Un congé paternité et parental serait un premier pas dans cette direction. Caritas s'engage à ce que les conditions-cadres en Suisse changent dans ce sens.

Pour de plus amples informations :

Fabrice Boulé, responsable de la communication pour la Suisse romande, tél. 041 419 23 36, fboule@caritas.ch

Medieninhalte



*Sans règles contraignantes, la pauvreté en Suisse restera essentiellement féminine.
Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000088 /
L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication
sous indication de source: "obs/Thomas Plain/Caritas"*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100829134> abgerufen werden.